## LES CONCILES ET LES PERES DE L'EGLISE

Pères ou Conciles Œcuméniques	Profils et/ou dogmes défendus
EN 431 : CONCILE D'ÉPHÈSE ThéODOSE II (EMPEREUR D'ORIENT) VALENTINIEN III (EMPEREUR ROMAIN)	- 1er Dogme marial : Marie proclamée « Mère de Dieu » (Theotokos)
Grégoire le grand (~540 - ~604)	Pape de 590 à 604, il est le premier à avoir mis en place les chantres professionnels dans les églises. Il réorganisa le Schola Cantorum (école de chant) fondé par le pape Sylvestre ( $\sim$ 270 à $\sim$ 335).
En 451 : Concile de Chalcédoine Marcien (empereur d'Orient) et le pape Léon Ier	- Condamnation de la doctrine d'Eutychès, le Monophysisme qui prônait la fusion entre la nature divine et la nature humaine de Jésus-Christ. - Symbole de Chalcédoine - Introduction du dogme des sacrements
En 553 : Concile de Constantinople II JUSTINIEN IER (EMPEREUR BYZANTIN)	- <b>2ème Dogme marial</b> : la virginité perpétuelle de Marie
En 553 : Concile de Constantinople III Constantin IV (empereur byzantin)	- Condamnation du monothélisme : Doctrine qui admettait dans le Christ deux natures distinctes, l'une divine, l'autre humaine, mais laissant à la première toute volonté.
EN 787 : Concile de Nicée II Irène (impératrice d'Orient)	- Condamnation de l'Iconoclasme, doctrine prohibant les îcones, les images « saintes » et le culte qui leur était adressé. - Justification et réglementation du culte des images.
En 1123 : Concile de Latran I pape Calixthe II	- Décrets sur la simonie, le nicolaisme et la sécularisation des biens ecclésiastiques.
En 1139 : Concile de Latran II pape Innocent II	- Mesures de réformes sur la simonie, les prêts usuraires et le nicolaisme (renforcement de la règle du célibat des prêtres).
En 1179 : Concile de Latran III PAPE ALEXANDRE III	- Condamnation des Cathares - Mise en place du mode d'éléction des papes
En 1215 : Concile de Latran IV pape Innocent III	<ul> <li>Réforme de la discipline ecclésiastique, contrôle de la vie des évêques par ex.,</li> <li>obligation de prêcher.</li> <li>Réforme des sacrements.</li> <li>Condamnation des albigeois et des vaudois.</li> </ul>
DE 1414 À 1418 : CONCILE DE CONSTANCE EMPEREUR SIGISMOND IER ANTIPAPE JEAN XXIII LE CARDINAL JEAN ALLARMET DE BROGNY	- Condamnation et exécution de Jan Hus. - Condamnation et exécution de John Wycliffe.
De 1512 à 1517 : Concile de Latran V Pape Jules II	- Réforme du Clergé.